

Joëlle Milquet face aux juges

La ministre a été entendue pendant plusieurs heures par le parquet pour des soupçons d'emplois fictifs.

La ministre de l'Education et de la Culture a été entendue, mardi, par le magistrat-instructeur Frédéric Lugentz. L'audition a été longue, rapportent nos confrères du *Vif*. Démarrant en matinée, elle s'est achevée tard dans la nuit. Le parquet a refusé de communiquer à l'issue de cette audition,

pas plus que l'intéressée d'ailleurs. On a simplement appris de l'avocat de Joëlle Milquet, M^e Adrien Masset, que la Bruxelloise n'a pas été inculpée.

Si la justice s'intéresse à la ministre, c'est pour une série d'engagements à son cabinet, lorsqu'elle était encore membre du gouvernement fédéral. A six

mois des élections fédérales/régionales du 25 mai 2014, Joëlle Milquet, alors ministre de l'Intérieur, a recruté huit personnes, toutes centristes et toutes bruxelloises - spécifiquement originaires des communes où le CDH bat traditionnellement campagne. Le soupçon : que les budgets du ministère aient ainsi

directement servi au financement de la campagne.

Les juges avaient déjà procédé à des perquisitions au mois de juin dernier au cabinet de la ministre de l'Education mais aussi au siège du CDH et au cabinet de l'Intérieur.

Joëlle Milquet, entendue par le juge, mais pas inculpée

► La ministre de l'Education doit justifier l'engagement de collaborateurs, à six mois du scrutin 2014.

► La justice soupçonne des emplois fictifs, destinés à soutenir la campagne électorale de l'intéressée.

C'est comme une mine posée sous une coque. Elle va peut-être sauter. Elle n'explosera peut-être pas. Mais depuis des mois, Joëlle Milquet (CDH) est sur le qui-vive et la justice ne lâche pas son os. La ministre de l'Education et de la Culture a été entendue, mardi, par le magistrat-instructeur Frédéric Lugentz. L'audition a été longue, rapportent nos confrères du *Vif*. Démarrant en matinée, elle s'est achevée tard dans la nuit. A l'issue de ce face-à-face, le parquet s'est tenu coi. Il ne com-

munique pas, pas plus que l'intéressée. On a juste appris de l'avocat de Milquet, M^e Adrien Masset, que la Bruxelloise n'a pas été inculpée.

Que reproche-t-on à la ministre ? Comme on le lira par ailleurs, c'est à l'ancienne ministre de l'Intérieur que la justice cherche des puces. A six mois des élections fédérales/régionales du 25 mai 2014, Joëlle Milquet, alors membre du gouvernement fédéral, a engagé à son cabinet huit personnes, toutes centristes et toutes bruxelloises - elles étaient originaires des communes de la capitale où Joëlle Milquet bat traditionnellement campagne (Anderlecht, Bruxelles, Molenbeek ou Saint-Josse).

A l'époque, *Le Vif* avait mis la main sur des « profils de fonction », signalant que ces personnes avaient été embauchées non pour travailler au cabinet de l'Intérieur mais pour épauler Milquet dans sa campagne.

Dans un premier temps, la justice avait ouvert une simple infor-

mation judiciaire.

En janvier 2015, le parquet général, lié à la cour d'appel, la seule juridiction compétente pour accrocher un(e) ministre, a ouvert une instruction.

L'affaire a paisiblement sommeillé jusqu'au mois de juin dernier, quand les enquêteurs, tout à trac, ont fondu sur le cabinet de la ministre de l'Education, tout en perquisitionnant également au siège du CDH et au cabinet de l'Intérieur (occupé depuis l'automne 2014 par le ministre N-VA Jan Jambon). L'opération a permis de saisir nombre de documents, ainsi que des ordinateurs, des téléphones. Et l'affaire est retournée en couveuse.

Jusqu'à mardi, donc - journée pendant laquelle la ministre de l'Education a été entendue pendant de très longues heures.

Un entourage aphone

Avec quel résultat ? On l'a dit : le parquet est totalement muet. Et l'entourage de la ministre est tout aussi aphone.

« On fait un événement d'un non-événement », a (juste) consenti à émettre une personne proche du dossier (et de... Milquet). Traduction : l'audition de mardi n'est que le prolongement logique des premiers devoirs d'instruction entamés en juin. Mercredi soir, à 19 heures, l'avocat de Milquet, M^e Adrien Masset, a diffusé un communiqué, signalant que « *Joëlle Milquet n'a pas été inculpée suite à l'audition classique de début de semaine qu'elle demandait depuis plus d'un an et demi pour démentir les allégations faites par le journal Le Vif il y a deux ans* ».

L'avocat ajoute : « *Cette audition classique dans le cadre de la procédure s'est déroulée dans un climat très serein et a permis à la ministre d'enfin expliquer point par point sa version des choses qui dément les griefs évoqués.* »

Et la suite ?

Elle est assez... illisible. Et, à ce stade, on ignore si les enquêtes menées par le parquet aboutiront à une inculpation ou au néant.

Ce que l'on sait, et comme le rapporte *Le Vif*, c'est que le juge d'instruction en charge du dossier, Frédéric Lugentz, vient d'être nommé à la Cour de cassation, où il pourra prêter serment à partir du 1^{er} avril. Si tel est le cas,

il restera à Lugentz bien peu de temps (un petit mois et demi) pour boucler son instruction. A défaut, celle-ci devra être confiée à un nouveau magistrat-instructeur, ce qui, on le devine, ralentira le mûrissement du dossier.

On notera que, mercredi matin, Milquet n'a pas assisté à la réunion hebdomadaire du gouvernement de la Communauté française. Mercredi soir, alors qu'elle y était annoncée, la ministre a préféré ne pas se présen-

ter à la Foire du livre. Il n'y a rien à déduire de ces absences – sinon, dans le deuxième cas, le souci d'éviter de croiser la presse. Pour le reste, et sauf rebondissement (une inculpation), Milquet reste à son poste. ■

PIERRE BOUILLON

QUE RISQUE-T-ELLE ?

La possibilité, aussi, de l'inéligibilité

Le magistrat de la cour d'appel de Bruxelles peut clôturer son enquête par un

constat d'absence de charge suffisante comme aboutir à l'inculpation de Joëlle Milquet et/ou, sur le plan théorique, d'autres auteurs des infractions. La fictivité des contrats suspects se doit d'être démontrée par la

partie poursuivante et les bénéficiaires d'une éventuelle « prise d'intérêt » doivent être identifiés. Au tarif pénal, les préventions éventuelles de faux, d'usage de faux et de prise illégale d'intérêt (il peut être uni-

quement moral) font monter l'addition à un maximum de dix ans. Et s'accompagner d'une inéligibilité pouvant atteindre dix ans. Mais c'est, pour l'heure, une fiction pénale.

M.M.

l'affaire Les « petits nouveaux » du cabinet

C'est l'hebdomadaire *Le Vif* / *L'Express* qui avait levé le lièvre, début 2014. A l'époque, Joëlle Milquet est ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des Chances au sein du gouvernement Di Rupo. Et, à quelques mois des élections fédérales et régionales qui auront lieu le 25 mai, cette année-là, son cabinet vient de procéder au recrutement « d'au moins huit collaborateurs » qui ont en commun d'avoir été élus – ou, à tout le moins, d'avoir figuré – sur les listes présentées par le CDH à Bruxelles et dans les communes voisines, lors du scrutin communal de 2012.

Le Vif met également la main sur les tâches qui sont dévolues à chacun d'eux dans le cadre particulier de la campagne électorale qui débute. L.A., par exemple, est désignée « comme responsable de la coordination générale de la campagne de JM (Joëlle Milquet), chargée des directives aux équipes en lien avec JM, du lien avec les autres candidats, de la représen-

tation de JM aux événements ou lors des rencontres quand elle n'est pas là, du suivi de l'agenda de Jette, de la réunion chaque vendredi avec Daniel (NDLR: le secrétaire particulier de la ministre) pour faire une proposition d'accompagnement et d'agenda du WE, de la coordination des autres activités type salons, tea-time...

auprès de l'équipe. »

Des tâches dont chacun devra s'acquitter – la note, à cet égard, est explicite – « en dehors des heures de travail et les jours de congé ». Mais voilà : le nombre des missions attribuées à chacun de ces nouveaux collaborateurs et les créneaux horaires dans lesquels certaines d'entre elles doivent être menées à bien semblent bel et bien vider cette recommandation de toute espèce de réalisme : ce travail-là, estime *Le Vif*, ils doivent s'en acquitter, au moins en partie, durant leurs heures de travail.

Ces collaborateurs auraient en outre été chargés de repérer dans les agendas culturels de la Région bruxelloise les événements susceptibles de se prêter à la campagne électorale de la ministre. L'un de ces nouveaux engagés aurait ainsi été impliqué dans l'organisation d'une fête célébrant, en présence du président turc Erdogan, le 50^e anniversaire de l'immigration turque.

« Des insinuations dénuées de fondement »

La législation électorale interdit de mener campagne en bénéficiant de l'appui de cabinets ou d'administrations. Joëlle Milquet a-t-elle enfreint la loi sur les dépenses électorales ? Interpellée, la ministre s'insurge : « Si vous pensez que je vais préparer les élec-

tions à partir de mon cabinet, s'emporte-t-elle, vous vous trompez. Je ne l'ai jamais fait ».

La Justice se saisira toutefois de l'affaire. Après une information judiciaire, le parquet général – en vertu du privilège de juridiction, l'affaire est de son ressort dès lors qu'elle concerne un ministre en fonction – chargera le conseiller Frédéric Lugentz d'instruire le dossier qui a fait l'objet, depuis, de divers devoirs d'enquêtes.

C'est ainsi, notamment, qu'en juin dernier, des perquisitions avaient eu lieu au domicile de Joëlle Milquet et au cabinet qu'elle occupe désormais, place Surlin de Chokier, en sa qualité de ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les enquêteurs avaient emporté des documents, des téléphones et du matériel informatique : « La suite logique de l'instruction », avait alors commenté Joëlle Milquet, qui se déclarait sereine : toute cette affaire, disait-elle, « repose sur les insinuations dénuées de fondement d'un article de presse dont le contenu a été démenti depuis le début ».

Et, dans un communiqué publié par l'agence Belga, elle s'était réjouie « que ces vérifications d'usage puissent enfin mettre un terme définitif à ce dossier ». ■

St.D.

les scénarios Et en cas de démission ?

Ciblée par la justice, Milquet peut-elle rester à son poste ? Peut-elle rester ministre ?

La question ne se pose pas pour elle, ni pour son parti, le CDH. Sauf surprise, ou sauf rebondissement (judiciaire), la Bruxelloise restera ministre.

La ligne est claire, et conforme à un usage d'ailleurs en vigueur dans l'ensemble des formations politiques : on ne démissionne qu'en cas d'inculpation.

Présumée innocente, et clamant (énergiquement) sa bonne foi depuis le début de l'affaire des emplois fictifs, Milquet n'a nullement l'intention de déteiler. « *C'est une lionne, souffle un proche. Elle ne lâchera pas.* »

En poste à la Communauté française depuis l'été 2014, Milquet est l'élément dominant du gouvernement PS-CDH de Rudy Demotte. Triplement ministre, elle cumule l'Éducation, la Petite Enfance et la Culture (rappelez-vous : à l'été 2014, le CDH a arraché le maximum de compétences au PS, pour prix de son

refus de négocier avec le MR au fédéral). Et c'est Milquet, poids lourd du parti et moissonneuse à voix sur le pré bruxellois, qui a raflé la mise.

L'Éducation est un secteur sensible. Milquet s'y débrouille plutôt bien. Mais son expression est souvent confuse, sinon maladroite. Son action est donc perçue assez négativement. Mais la ministre tient. Parce qu'elle est naturellement coriace. Et parce qu'elle s'est fixé un but : ficeler un Pacte d'excellence, devant réno-

ver l'école (on en attend l'ébauche d'ici Pâques). Cet objectif la maintient à flot. Il la fait résister à tout. Et elle résistera donc à cette enquête qui la cible, pouvant légitimement invoquer cet usage qui ne brise les vies ministérielles qu'en cas d'inculpation. L'idée : si l'enquête ne mène à rien, tout sera vite oublié.

Oui, mais : et si le juge finissait par inculper ? On l'a dit : dans cette hypothèse, et conformément à l'usage, Milquet sautera dans l'heure.

A ce stade, la direction du CDH signale qu'elle ne « *spécule pas* » et qu'aucun scénario de remplacement n'est à l'étude.

C'est dit.

Mais dans les coulisses du parti, on pétrole déjà - et... beaucoup.

Quid si Milquet devait se démettre ? On cite le nom de deux remplaçantes possibles - Catherine Fonck et Marie-Martine Schyns. La première a de la bouteille (la députée du Hainaut a déjà été ministre, à la Communauté et au fédéral) mais ses rapports avec le président Benoît Lutgen sont mauvais. Vu ceci, la députée Schyns part avec un avantage.

Et même avec deux : elle a déjà été ministre de l'Éducation (elle y a accédé à l'été 2013 pour remplacer Marie-Dominique Simonet, démissionnaire pour raisons de santé). Aussi, remettre Schyns en selle rendrait des couleurs à un CDH liégeois aujourd'hui comateux depuis les départs de Melchior Wathelet et Anne Delvaux.

Bémol : si Schyns est taillée pour l'Éducation (ex-enseignante, elle sent bien le secteur), on doute qu'elle ait les épaules pour endosser tous les

portefeuilles détenus par Milquet. Un scénario circule ci et là : au gouvernement de la Communauté, le CDH compte actuellement deux ministres - Milquet, donc, et René Collin, ministre des Sports à la Communauté et ministre de l'Agriculture à la Région wallonne. L'idée : refilet l'Éducation à Schyns, replier Collin en Wallonie et confier la Culture à un centriste à déterminer. ■

P.Bn

les tuiles Il est loin, l'état de grâce

Six mois. Six mois d'état de grâce. Pour autant qu'on puisse qualifier ainsi un mandat ministériel. La surprise passée – c'est peu dire que Joëlle Milquet a eu un peu de mal à digérer son passage du prestigieux gouvernement fédéral à la plus modeste Communauté française –, elle s'est jetée à bras-le-corps dans l'affaire. L'affaire, c'est le portefeuille ministériel le plus costaud de ces dernières années à ce niveau de pouvoir : la culture dans une main, l'enseignement dans l'autre. Deux gros ministères en un seul. Et un coup d'éclat quelques semaines seulement après s'être plongée dans la matière : pour sa première rentrée en septembre 2014, elle annonce le lancement d'un « Pacte pour un enseignement d'excellence ». Elle allait offrir à l'école francophone un lifting mémorable. Elle se donne 18 mois pour écrire un texte (re)fondateur d'un secteur qui en a effectivement grand besoin.

Elle a dû gérer, coup sur coup, les revendications des profs de morale et les demandes pour un véritable encadrement

Alors, elle réunit des lobbys qui ne se parlaient pas ou si peu, elle interpelle tous les acteurs, elle bouscule les habitudes, elle irrite au passage des collègues de gouvernement... Les observateurs du secteur saluent la méthode, se mettent à espérer que le grand barnum serve à quelque chose. La ministre prend d'ailleurs les premières décisions, le plus souvent au nom d'un Pacte toujours en chantier. Sans grands moyens nouveaux – ce qui lui sera souvent reproché –, elle lance une série impressionnante de « plans », tous dédiés à un des symptômes présentés par ce malade chronique qu'est l'enseignement.

Le 12 mars 2015 resonne comme un tournant dans un mandat parcouru jusque-là sur les chapeaux de roues et quasi sans faute. Le 12 mars 2015 est le jour que choisit la Cour constitutionnelle pour remettre sérieusement en question l'organisation des cours de religion et de morale héritée de la guerre scolaire des années 50. Plus question d'obliger les élèves de l'enseignement officiel à choisir entre morale et religion. Il faut désormais leur proposer une voie médiane, une dispense en bonne et due forme. En se formant à l'été 2014, la majorité PS-CDH avait prévu beaucoup de choses mais pas cette tuile-là, ni les moyens

pour y faire face. La tuile pourtant, c'est pour Joëlle Milquet. Elle devra gérer, coup sur coup, les revendications de profs de morale désespérés et les demandes pressantes pour l'organisation d'un véritable encadrement alternatif là où d'autres n'imaginent qu'un cours de rien. Elle devra aussi répondre aux lobbys qui l'accusent de faire du recensement religieux quand elle cherche juste à sonder l'état de la demande. Elle prendra au passage des coups bas de ses partenaires de gouvernement... Elle fera face. Mais ça laissera des traces.

Mi-juin, « *c'est le pompon* » – l'expression est d'elle. C'est le « pompon » parce que des enquêteurs s'invitent dans ses bureaux pour perquisitionner dans le cadre de l'affaire qui rebondit cette semaine. C'est surtout le « pompon » parce que les épreuves externes (CEB, CEID...) des gamins de primaire et de secondaire quittent le champ de la confidentialité pour faire l'école buissonnière sur les réseaux sociaux. Une indécatesse de quelques profs et adolescents qui entachera surtout le bulletin de la ministre. Les observateurs avertis du système salueront pourtant sa capacité de réaction.

Entre les coups, elle sort plan sur plan, elle interdit le redoublement en maternelle, elle fait la guerre au décrochage scolaire, elle épaula les jeunes enseignants, elle rêve d'une stratégie numérique... Elle fait beaucoup mais son art consommé de la polémique et de la communication parfois brumeuse, alimentent une sorte de Milquet-bashing dont elle a beaucoup de mal à se défaire.

Alors, ses détracteurs ne lui passent plus rien. En novembre dernier, pendant que Bruxelles est en niveau d'alerte 4, le Fédéral l'accuse – à tort, selon elle – d'avoir interféré dans sa gestion du problème, imposant par ricochet la fermeture des écoles. Dans la foulée, son « *hystérie mortifère démoniaque* » comme explication à la folie terroriste fait le tour des réseaux sociaux. En janvier, elle se débat avec les pouvoirs organisateurs – à commencer par le libre, dont elle est philosophiquement proche – à propos d'un décret réorganisant l'encadrement dans les écoles fragiles. Le même mois, elle fait quelques erreurs de culture générale au cours de l'enregistrement d'une émission de télévision. Elle aurait pu en rire mais, exaspérée, elle se fâche, donne l'impression que la sérénité lui fait défaut.

Il est loin l'état de grâce. ■

ÉRIC BURGRAFF